



Bureau international

Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

T +41 31 350 31 11
F +41 31 350 31 10
www.upu.int

Contact: Wendy Eitan
T +41 31 350 36 22
wendy.eitan@upu.int
www.ems.post

- Aux personnes de contact des opérateurs désignés des Pays-membres de la Coopérative EMS
- Au Conseil de gestion de la Coopérative EMS (pour information)

Berne, le 6 avril 2021

Référence: 4500.05(EMS)1025

Objet: scrutin concernant des propositions de modification du Règlement intérieur de la Coopérative EMS visant à permettre la tenue d'une assemblée générale à distance ou hybride

Madame, Monsieur,

En raison de la pandémie actuelle, il est nécessaire d'envisager la possibilité de permettre que l'assemblée générale de la Coopérative EMS puisse se tenir à distance ou sous une forme hybride (participation en personne et à distance). Actuellement, le Règlement intérieur ne permet pas explicitement les réunions à distance ou hybrides.

Par conséquent, le Conseil de gestion de la Coopérative EMS a approuvé certaines propositions de modification du Règlement intérieur visant à autoriser la tenue d'une assemblée générale à distance ou hybride, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale de la Coopérative EMS et du Conseil d'exploitation postale.

Nous prions donc les membres d'examiner et d'approuver les propositions de modification du Règlement intérieur de la Coopérative EMS.

- / L'annexe 1 présente les propositions de modification, qui concernent les articles 5, 7 et 13. Par ailleurs, dans la version anglaise, le modal «will» a été généralement remplacé par le modal «shall». Cette modification entraîne quelques amendements mineurs dans la version française.
- / L'annexe 2 contient la version finale du Règlement intérieur de la Coopérative EMS, intégrant les modifications proposées.
- / Les membres de la Coopérative EMS sont priés d'indiquer, au moyen du bulletin de vote ci-joint (annexe 3), s'ils approuvent ou non les modifications proposées.

Les bulletins de vote, dûment remplis et signés, doivent être renvoyés sous format papier dans une enveloppe scellée portant l'inscription «Scrutin concernant le Règlement intérieur de la Coopérative EMS» **le 21 mai 2021 au plus tard**, à l'adresse ci-dessous:

Unité EMS
Bureau international de l'UPU
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Adresse électronique: ems.unit@upu.int

Pour accélérer le dépouillement du vote par correspondance par l'Unité EMS, nous prions les membres de bien vouloir nous transmettre, dès que possible, une copie du bulletin de vote rempli par courrier électronique. Veuillez noter que seuls les bulletins des membres de la Coopérative EMS n'ayant pas de dettes arriérées au 21 mai 2021 seront considérés comme valides pour ce vote.

Pour toute question relative aux propositions de modification, veuillez contacter l'Unité EMS par courrier électronique (ems.unit@upu.int).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

La Chef de l'Unité EMS par intérim,

(Signé)

Wendy Eitan